



Tél. 05 53 03 73 13
Fax. 05 53 54 56 27

Procès-verbal Conseil Municipal du 23 octobre 2014

Etaient présents : MM. CHABREYROU O, REVIDAT F, Mme MAZIERES S, M. RAYNAUD J-C, Mme DESBROUSSES S, MM. FAYE J-P, MOREL A, Mme MAIGROT M, M. MATHET J, Mme DE CONTO N, M. DUSSUTOUR N, Mme DAUGIERAS C, M. LONGIERAS D, Mme FOURNIER F, M. RINGUET P

Etait absent : M. DUSSUTOUR Nicolas

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation des procès-verbaux des 20 juin, 21 juillet et 22 septembre 2014
- ✓ Demande de subvention collège Michel Debet de Tocane
- ✓ Participation transport scolaire circuit Brantôme
- ✓ Convention d'utilisation des locaux communaux pour les TAP
- ✓ Décision modificative (achat épareuse)
- ✓ Questions diverses
 - Restauration scolaire

Mme MAIGROT Myriam est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- ✓ Plan Communal de Sauvegarde

Accepté à l'unanimité des présents.

I APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES 20 JUIN, 21 JUILLET ET 22 SEPTEMBRE 2014

Les procès-verbaux des 20 juin, 21 juillet et 22 septembre 2014 sont lus et adoptés à l'unanimité des présents.

II DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE MICHEL DEBET DE TOCANE ST APRE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Collège Michel DEBET de TOCANE ST APRE sollicitant la commune pour l'obtention d'une aide en faveur d'une famille de la commune dont l'enfant doit participer à une classe de découverte en auvergne. Monsieur le Maire propose 50 €.

Accepté à l'unanimité des présents.

III PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE SIVOSS DE BRANTOME

Monsieur le Maire fait état des 14 élèves transportés sur le circuit n° 2 du SIVOSS de Brantôme.

Le Syndicat demande l'avis du conseil sur le montant de la participation financière de la commune fixée comme suit :

- Enfant du collège : 110 € / an
- Enfant des écoles primaires et maternelles : 61 € / an

Il est précisé que le coût du ticket modérateur du conseil général pour ce service est de 138€/an pour les enfants du collège et de 61 € / an et pour les enfants du primaire. Le Syndicat demande également une participation financière aux familles dont les enfants sont au collège d'un montant de 110 €.

Accepté à l'unanimité.

IV CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX POUR LES TAP

Monsieur le Maire rappelle que suite au transfert de la compétence, la commune est dans l'obligation de mettre à disposition les bâtiments nécessaires à l'exercice de celle-ci.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir avec la communauté de communes Dronne et Belle permettant l'utilisation de locaux communaux (salle des fêtes, complexe sportif, cour + préau + sanitaires de l'école, salle restaurant scolaire, salle bibliothèque, jeux extérieurs, terrain de football) dans le cadre des temps d'activités périscolaires (les jeudi et vendredi de 15 h à 16h30).

Le Conseil Municipal demande que soit précisé dans la convention les modalités pour l'entretien des lieux après chaque activité.

Accepté à l'unanimité

V DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 21 juillet 2014 qu'il a été décidé l'achat de matériels pour les ateliers municipaux financé par un emprunt. Le montant de l'achat avait été estimé à 18 000 euros.

Hors, il se trouve que le montant de ces achats s'élèverait à 21 808.50 €

Le conseil municipal décide

- de porter l'emprunt à 21 800 € pour permettre l'achat du camion, d'une épareuse et d'un broyeur.
- de modifier le budget en conséquence

Accepté – 1 abstention (F. REVIDAT)

VI PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde est obligatoire pour les communes concernées par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles. Ce document vise à répondre aux objectifs suivants :

- Assurer l'information préventive et la protection de la population au niveau communal
- Déterminer en fonction des risques connus les mesures de sauvegarde et de protection des personnes
- Fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
- Recenser les moyens disponibles et définir les mesures d'accompagnement et de soutien de la population

Le conseil municipal autorise le lancement du projet d'élaboration du PCS

QUESTIONS DIVERSES

- Restauration scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après concertation avec les maires des communes de Paussac St Vivien et Valeuil et au vu du nombre d'élève fréquentant ce service en dessous des estimations nécessaires à son bon fonctionnement, le service de restauration scolaire du mercredi midi est abandonné. Pour pallier à la demande des parents, un accueil périscolaire sera mis en place dès la rentrée de novembre de 12 h à 12 h 45. Ce service sera payant au même titre que la garderie du matin et du soir.

- Cimetière

Monsieur RAYNAUD Jean Claude propose de lancer une procédure pour la reprise des concessions abandonnées du cimetière communal évaluées à une trentaine.

Les renseignements seront pris auprès des services préfectoraux pour connaître les modalités pour l'agrandissement de ce dernier. Nous pourrions ensuite le numériser afin d'informatiser sa gestion.

A l'issue de la procédure de reprise, il appartient à la commune de nettoyer les tombes. Les restes alors exhumés doivent être déposés dans un ossuaire. Si l'une des chapelles fait partie des reprises, nous pourrions envisager de la transformer en ossuaire.

Mesdames FOURNIER Frédérique et DAUGIERAS Christine, responsable de la commission communale en charge de la gestion du cimetière sont attributaire du dossier.

- Ménage Agence Postale
La personne effectuant actuellement le ménage de la Poste sollicite la mairie pour continuer cette tâche. La proposition est refusée. Comme pour les autres bâtiments communaux, les agents techniques de la commune s'en occuperont.

- Syndicat d'initiative
Le syndicat d'initiative a été cambriolé durant le week-end. La porte a été fracturée. Rien ne semble avoir disparu mis à part une boîte contenant un peu d'espèce. Monsieur FAYE Jean Pierre a porté plainte auprès de la gendarmerie de Brantôme.

- Les roues des conteneurs du village de Toirac ont été volées.

- Grand Marché transatlantique
Madame MAZIERES Sylvie distribue un document visant à informer sur le grand marché transatlantique et ses enjeux. Ce traité cherche à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne et les Etats Unis. Le premier objectif consiste à éliminer au maximum les droits de douane sur les produits agricoles ce qui accélérerait le processus de concentration des exploitations. Le deuxième objectif est de réduire, voire d'éliminer ce qu'on appelle les barrières non tarifaires ce qui permettrait l'entrée de denrées génétiquement modifiées, animaux aux hormones de croissance, poulet chloré,... Le troisième objectif réside dans la création du mécanisme de règlement des différends qui aura pour conséquence que ce seront les firmes privées qui définiront les normes de la vie en société.
CONCLUSION : Le traité transatlantique modifierait profondément l'organisation de notre société. C'est renoncer à des choix politiques et de société : qualité de l'eau, norme de qualité des produits agricoles, normes environnementales, sanitaires... et aussi aux réglementations garantissant la liberté d'expression, la protection des données personnelles, l'accès aux soins...

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 47
Ont signé les membres présents :